

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMBODGE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FONCTIONS PUBLIQUES

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DES FONCTIONS

DÉCRET N° 87/783 du 20/12/87 /MTSSJ/DGFP/DGPCE.SAV.10

Portant Promotion au titre de l'année
1984 de Monsieur BAYONNE Alexandre
Administrateur des cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers - SAF - (Adminis-
tration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962, portant statut
général des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/130/MF du 09/05/1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 05/07/1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 05/07/1962, relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le sta-
tus commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/06/1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

D.C.F.

Vu le décret n° 87/484 du 20/12/1987, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/482 du 20/12/1987, portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

Vu le décret n° 86/877 du 18/07/1986 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;

Vu le décret n° 87/783 /MTSSJ/DGFP/DGPCE portant
Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 de
Monsieur BAYONNE Alexandre, Administrateur des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

Vu l'arrêté n° 2037/FP du 21/06/1958 fixant le
règlement sur le solde des fonctionnaires ;

Vu le rectificatif 87/420 du 14.03.87 au décret 86/877 du
18.07.86 sur la prise d'effet financier des avancements et les révisions des
situations administratives ;

D E C R E T :

Quint

ARTICLE 1er. - Monsieur BAYONNE (Alexandre), Administrateur de 5° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile, est promu au titre de l'année 1984 au 6° échelon de son grade ~~indico~~ 1300 pour compter du 30 septembre 1984 1.00 - Néant ;

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 juillet 1986 modifié par le rectificatif 87/43 du 17.9.87, ~~les services concernés~~ ~~ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre ;~~

ARTICLE 3. - Le présent Décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 30 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice

Commandant Dieudonné KIMBEMBE .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP/DGPCE. 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- BST/DGFP. 2
- SGG/EC. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 2
- M.T.A.C. 1.-